

**ACCÉLÉRER LA CRÉATION DE COOPÉRATIVES
D'ÉNERGIE RENOUVELABLE AU CANADA :
LEÇONS APPRISSES ET POLITIQUES ATTENDUES**

SOMMAIRE

MARS 2016

Introduction

Dans le contexte où l'urgence de passer à une économie décarbonisée se fait de plus en plus sentir et où le gouvernement fédéral s'est engagé à soutenir ce virage tout en reconnaissant le besoin de moteurs économiques locaux pour soutenir la résilience des communautés, l'énergie communautaire offre une solution gagnante.

L'énergie communautaire, qui fait globalement référence à des projets d'énergie renouvelable menés par une collectivité, est considérée comme un moyen économiquement positif et (de plus en plus) socialement nécessaire afin de se tourner vers une économie à faibles émissions de carbone. Les projets d'énergie communautaire prennent diverses formes de propriété (structures juridiques) telles que : coopérative d'énergie renouvelable; corporation ou entreprise sous gestion autochtone; fonds d'investissement local; organisme sans but lucratif; organismes non gouvernementales qui dispensent des services publics (MUSH)/Municipalités, universités, écoles et hôpitaux¹. Quelle que soit leur forme, les projets d'énergie communautaire ont comme dénominateur commun de maintenir leur contrôle et leurs bénéfices (surtout financiers) dans le giron communautaire.

Mandatés par Coopératives et mutuelles Canada (CMC), la coopérative d'énergie renouvelable TREC et le partenariat People, Power, Planet ont entrepris une évaluation de la situation des coopératives d'énergie renouvelable canadiennes. Bien que le présent rapport fasse spécifiquement état de la situation des projets coopératifs, il contient des commentaires sur les défis de développement et des recommandations de solutions qui s'appliquent de manière générale, mais de façons variables, aux autres modèles d'énergie communautaire mentionnés précédemment.

¹ Pour plus d'information sur les différents modèles de propriété de projets d'énergie communautaire, veuillez consulter : <http://peoplepowerplanet.ca/community-energy-models/>

À propos des coopératives d'énergie renouvelable

Une coopérative d'énergie renouvelable est une entreprise coopérative² dont la principale activité commerciale est la production d'électricité ou de chaleur à partir de sources d'énergie renouvelable. Les coopératives d'énergie renouvelable se démarquent des autres modèles de propriété d'énergie communautaire grâce à leurs processus décisionnels participatifs et à leurs retombées collectives enchâssés dans leur modèle de gestion en vertu de leur mode de propriété démocratique.

De plus en plus d'études démontrent que les coopératives d'énergie renouvelable peuvent accroître la capacité d'une collectivité donnée à profiter des avantages économiques, sociaux et environnementaux des projets d'énergie renouvelable :

1. Des retombées économiques : (i) individuelles, sous forme d'occasions de revenu et/ou d'économies tirés de la vente et/ou de l'autoconsommation de l'énergie produite; (ii) communautaires, sous forme d'offres d'emploi et d'occasions de développement régional en comparaison des projets commerciaux dont les profits ont tendance à sortir de la collectivité et dont les emplois sont moins susceptibles d'être créés et maintenus localement; (iii) à vaste échelle, en contribuant à la sécurité énergétique nationale et à la stabilité des prix de l'énergie, en réduisant la dépendance à l'égard des combustibles importés et des sources d'énergie sujettes à une tarification volatile.

2. Des retombées sociales sous la forme : (i) d'une cohésion sociale, par l'entremise d'une participation commune et d'un sentiment d'appartenance accru; (ii) d'un renforcement des capacités, étant donné la capacité individuelle et communautaire accrue à réaliser des initiatives collectives futures; (iii) d'une acceptation publique accrue des projets d'énergie renouvelable en raison d'une participation financière directe et d'un pouvoir décisionnel collectif.

3. Des retombées environnementales sous la forme : (i) d'une lutte contre les changements climatiques par le remplacement des sources énergétiques polluantes et à forte intensité de carbone par des sources d'énergie propre et renouvelable; (ii) d'une conservation de l'énergie, en sensibilisant les membres à leurs habitudes de consommation d'énergie et en les motivant à réduire cette dernière.

Cela dit, il est important de noter que la capacité des coopératives d'énergie renouvelable à produire les retombées listées ci-dessus est limitée par différentes barrières d'ordre financier et politique au Canada, ce que nous expliquerons ci-après.

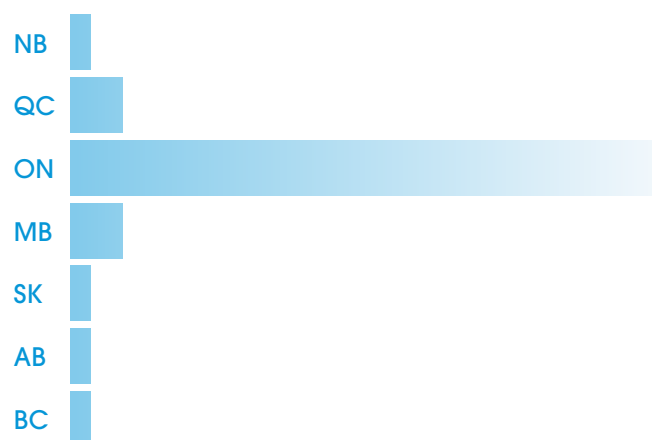
L'ACTIVITÉ DES COOPÉRATIVES D'ÉNERGIE RENOUVELABLE AU CANADA

L'importance des coopératives d'énergie renouvelable est en progression dans le monde depuis 25 ans. L'Allemagne et le Danemark se trouvent dans le peloton de tête, comptant à eux deux près de 2 400 coopératives de ce type. Le succès obtenu par l'Allemagne et le Danemark à encourager la création de coopératives d'énergie renouvelable a inspiré les décideurs et les collectivités du Canada, et particulièrement ceux de l'Ontario, où une loi sur l'énergie verte a été adoptée en 2009. On compte actuellement 47 coopératives d'énergie renouvelable au Canada. Cette activité est particulièrement observable en Ontario, où 34 coopératives de ce type mènent de tels projets (voir figure 1).

La Saskatchewan, l'Alberta et le Manitoba ont vu se constituer leurs premières coopératives d'énergie renouvelable au cours des quatre dernières années, signe que ce type de coopérative se répand partout au Canada. Cependant, les coopératives d'énergie renouvelable de ces provinces ont de la difficulté à réaliser leurs projets, même avec un important appui de la collectivité locale. Par ailleurs, diverses provinces (Terre-Neuve-et-Labrador et l'Île-

² Une coopérative est une organisation qui appartient collectivement à ses membres et qui est contrôlée démocratiquement par ces derniers. Tous les membres, quelle que soit leur participation, ont leur mot à dire dans le processus décisionnel, selon le principe « un membre, un vote ».

FIGURE 1 : Répartition provinciale des coopératives d'énergie renouvelable au Canada



du-Prince-Édouard) et territoires (Territoires du Nord-Ouest, Nunavut et Yukon) ne présentent encore aucun signe d'activité du côté des coopératives d'énergie renouvelable. On observe en outre en Nouvelle-Écosse, en raison d'une politique favorable, la création de 200 MW d'énergie communautaire par divers groupes de divers modèles de propriété, mais aucune coopérative d'énergie renouvelable.

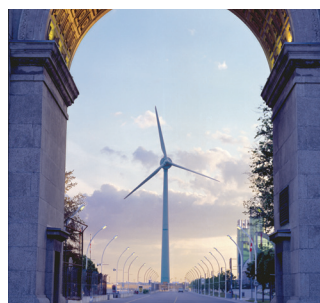
Notre recherche révèle que les problèmes les plus communs aux coopératives canadiennes d'énergie renouvelable sont :

1. La difficulté d'accès au marché et au réseau de distribution électrique (voir les recommandations 1 et 2 ci-dessous).
2. La difficulté d'accès à un financement de démarrage et l'absence subséquente de capacité aux premières phases du projet (voir la recommandation 3 ci-dessous).
3. La difficulté d'accès à un financement de projet (voir la recommandation 4 ci-dessous).

LEÇONS APPRISSES ET RECOMMANDATIONS

Voici une liste de pratiques exemplaires en matière de politiques et de développement de projet qui ont été adoptées dans des pays et des provinces tels que le Danemark, l'Allemagne, l'Ontario et la Nouvelle-Écosse et qui ont aidé les coopératives d'énergie renouvelable à pallier les problèmes énoncés ci-dessus :

1. Les tarifs de rachat garanti, qui garantissent aux producteurs d'énergie renouvelable un paiement fixe durant une période définie, se sont révélés efficaces en permettant aux coopératives d'énergie renouvelable d'accéder au réseau de distribution électrique et en assurant des ententes d'achat d'énergie à long terme. Les tarifs de rachat garanti augmentent la viabilité financière des projets de coopératives d'énergie renouvelable et, par conséquent, aident ces dernières à lever des capitaux propres et à conclure des prêts.
2. Les tarifs de rachat garanti atteignent leur pleine efficacité pour les coopératives d'énergie renouvelable lorsqu'ils sont couplés à des caractéristiques telles que :
 - a. Une « provision de propriété communautaire », qui accorde une certaine capacité, dans le cadre du programme de tarifs de rachat garanti, aux groupes d'énergie communautaire tels que les coopératives d'énergie renouvelable. Cela aide à empêcher qu'une concurrence inéquitable s'installe entre les groupes d'énergie communautaire et les promoteurs commerciaux.
 - b. Une « majoration de prix communautaire », qui s'ajoute au tarif de rachat garanti habituel pour aider à accroître la viabilité financière des projets d'énergie communautaire.



Coopérative WindShare, Ontario



Coopérative ZooShare, Ontario « Nous avons investi 1 000 000 \$ pour transformer de la m... en énergie! »



Installation de panneaux solaires

3. Les coopératives d'énergie renouvelable peuvent profiter d'un accès plus aisé au financement de démarrage et ont par conséquent la capacité nécessaire de réaliser leurs projets grâce aux éléments suivants :

- a. De l'aide au développement accordée par le gouvernement, le secteur privé et/ou le secteur bénévole et communautaire.
- b. Des lois favorables à des titres de soutien et la rationalisation des processus d'application réglementaire, qui peuvent aider les coopératives d'énergie renouvelable à prévoir et à gérer leurs coûts accessoires durant les premières phases de leur développement.

- c. Des programmes de garantie de prêt soutenus par les gouvernements fédéral ou provinciaux peuvent fournir un titre de créance à des prêteurs commerciaux qui ne connaissent pas le modèle d'énergie communautaire et sont donc réticents à accorder un prêt.
- d. Un appui au Fonds canadien d'investissement coopératif (FCIC) en investissant 50 millions de dollars qui s'ajouteront aux 25 millions de dollars déjà amassés par le secteur des coopératives et des coopératives financières. Le FCIC aidera à lever les barrières financières. Structuré comme un fonds renouvelable, il procure des sommes à perpétuité.

Dans l'ensemble, notre recherche révèle qu'il existe un élan partout au Canada à la faveur des coopératives d'énergie renouvelable à l'échelle communautaire. Les stratégies de lutte et d'adaptation aux changements climatiques adoptées à l'échelle fédérale, provinciale/territoriale et municipale peuvent être renforcées par une reconnaissance de cette demande et par une réponse comportant des politiques de soutien et des mécanismes de développement de projet décrits ci-dessus.

Préparé par : Judith Lipp, Derya Tarhan et Alice Dixon

Coordonnées : info@trec.on.ca (pour consulter le rapport complet, voir peoplepowerplanet.ca)

À propos de la coopérative d'énergie renouvelable TREC

TREC défend et soutient la transition vers un avenir où l'énergie sera 100 % renouvelable au Canada, et ce, au terme d'une génération. Créée en 1998, TREC a bâti le premier projet coopératif d'énergie éolienne et l'une des plus grandes coopératives d'énergie solaire au Canada. TREC a la conviction que notre avenir énergétique doit appartenir à la population afin de bâtir la résilience des communautés, de protéger la Terre et de soutenir des pratiques économiques durables. Nous travaillons de près avec les secteurs coopératifs et environnementalistes ainsi qu'avec les Premières Nations afin de soutenir leurs objectifs en matière d'énergie renouvelable. www.trec.on.ca

À propos du partenariat People Power Planet (PPPP)

Le partenariat People Power Planet a été formé pour évaluer, documenter et partager les expériences et leçons des projets d'énergie communautaire menés au Canada et ailleurs, dans l'objectif de sensibiliser la population à ces projets et d'accroître leur mise en œuvre dans tout le pays. Le PPPP bénéficie d'une subvention de partenariat accordée par le Conseil de recherches en sciences humaines. peoplepowerplanet.ca

À propos de Coopératives et mutuelles Canada (CMC)

CMC est une association nationale bilingue représentant plus de 18 millions de membres coopératifs répartis dans 9 000 coopératives et mutuelles. www.canada.coop